

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur Belge
après dépôt de l'acte au greffe**Déposé au greffe du tribunal
de commerce de DinantRéservé
au
Moniteur
belge

04099431

le 28 JUIN 2004

Greffier en chef,

**Dénomination :** F.C.M. CLARINVAL**Forme juridique :** SOCIETE Privée à Responsabilité Limitée**Siège :** 5555 BIEVRE, rue de la Gare, 41**N° d'entreprise :** 452 707 017**Objet de l'acte :** adaptation à l'euro et au code des sociétés**Texte :**

D'une assemblée générale extraordinaire tenue le dix-huit juin DEUX MIL QUATRE devant le notaire Bequet à Profondeville, enregistré à Namur III, le 23 juin 2004 vol 241 fol 59 case 04, reçu 25€, il résulte que l'assemblée a décidé :

- l'adaptation du capital à l'euro avec augmentation à 30000€ par incorporation du résultat reporté à concurrence de 252,78€,
- l'adaptation des statuts au code des sociétés.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE

déposé en même temps que l'expédition, l'extrait analytique et la coordination des statuts

Notaire Dominic BEQUET de résidence à Profondeville

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/07/2004- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B.

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature